

CONVENTION D'ANALYSE DE LA TAXE FONCIERE ET PROFESSIONNELLE

CONTRACTANT

NOM / ENTREPRISE : -----

ADRESSE : -----

CODE POSTAL : -----
VILLE : -----
TELEPHONE : -----
TELECOPIE : -----
NOM DU CONTACT : -----

PROPRIETAIRE

NOM / SCI : -----

ADRESSE : -----

CODE POSTAL : -----
VILLE : -----
TELEPHONE : -----
TELECOPIE : -----
NOM DU CONTACT : -----

MANDAT

Je donne pouvoir et mandat à FRANCE FONCIÈRE CONSULTANTS pour analyser les bases de calcul de mes taxes foncières ou professionnelles au titre des locaux occupés pour mes besoins professionnels ou particuliers et entreprises ci-dessus citées. Je l'autorise à faire toutes les recherches et demandes qu'elle juge nécessaire. Si les résultats de l'analyse et de la réclamation formulée au près des services fiscaux génèrent un remboursement ou une compensation de mes taxes foncières ou professionnelles, j'accepte de verser à FRANCE FONCIÈRE CONSULTANTS une somme hors taxe égale au montant des dégrèvements et intérêts moratoires accordés. Il est clairement entendu qu'aucune contrepartie ne sera due à FRANCE FONCIÈRE CONSULTANTS pour les économies réalisées sur les années à venir à la suite de l'analyse menée sur son bien(s) et que l'intégralité du bénéfice futur appartient donc au client.

A _____ LE _____

Pour la Société FFC

Nom en lettres capitales

Signature et cachet commercial
précédé de la mention manuscrite

« Lu et approuvé »

CONDITIONS GENERALES

- 1) Aucune analyse ou réclamation n'a été effectuée par un spécialiste antérieurement à la présente analyse.
- 2) La responsabilité de FRANCE FONCIÈRE CONSULTANTS ne saurait être engagée au cas où les renseignements fournis par le client seraient inexacts.
- 3) Le client s'engage à fournir à FRANCE FONCIÈRE CONSULTANTS tout élément dont elle pourrait avoir besoin pour mener à bien sa mission.
- 4) Le client s'engage à informer immédiatement FRANCE FONCIÈRE CONSULTANTS de tout avis de réduction de taxe foncière ou professionnelle.
- 5) Le client accepte de nous verser à titre d'honoraires une somme hors taxes égale au montant du dégrèvement et intérêts moratoires effectivement obtenus, et ce dans les huit jours après paiement ou compensation avec les sommes dont il serait redevable envers l'administration fiscale.
- 6) Le non-paiement dans les délais, après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, entraîne la majoration d'un intérêt de 18 % l'an jusqu'au parfait règlement du principal, intérêt et frais. Une indemnité forfaitaire de 20% du montant de la facture sera due au titre des frais de procédure nécessaire au recouvrement de la créance.
- 7) Tout différend sera de la compétence exclusive du tribunal de commerce de PARIS (75)



MANDAT

Je soussigné(e).....
Demeurant.....
En qualité de.....
De la société.....
Adresse.....
N° Siret.....Code Naf.....

Donne pouvoir et mandat à FRANCE FONCIÈRE CONSULTANTS, représentée par son gérant, d'effectuer toute diligences, toutes démarches administratives utiles et nécessaires auprès des services fiscaux, des services du cadastre pour la vérification, la révision et la mise en forme de la réclamation concernant la taxe foncière et/ou professionnelle du (ou des) immeuble(s) et entreprise(s) ci après désignées.

.....
.....
.....

J'élis domicile pour le dégrèvement chez le mandataire ci-dessus désigné.

Fait à.....
Le.....

Signature du Mandant
(précédé de la mention « Lu et approuvé »
bon pour pouvoir et mandat.)

Signature du mandataire
(précédé de la mention « Lu et approuvé »
bon pour acceptation de mandat.

Pour la Société FFC